

Introduction au droit de séjour des étrangers en France



**Retour sur la conférence de Laurent FORTE,
organisée le 28 mars 2025 à Ressources & Territoires**

Le 28 mars 2025 s'est tenue à Ressources & Territoires une conférence - débat sur « **l'introduction au droit du séjour des étrangers en France** », animée par **Laurent FORTE, Juriste formateur au CICADE.**

Le CICADE est une association montpelliéraine composée essentiellement de juristes. Elle a pour principale mission d'agir en faveur de l'accès au(x) droit(s) des personnes étrangères ou issues de l'immigration. Il s'agit notamment d'accompagner les personnes mobilisées et les professionnels du travail social et juridique dans la compréhension du droit des étrangers et du droit international de la famille.

Cette rencontre avait pour objectif de présenter un aperçu des règles et des procédures concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France, en se basant sur le cadre juridique en vigueur.



Introduction

En préambule **Laurent FORTE** souligne l'importance de plusieurs textes législatifs et réglementaires, tels que ceux contenus dans le **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda)**, ainsi que des conventions internationales qui protègent les droits des individus, notamment des enfants.

Il fait également une distinction entre les **droits des citoyens européens et ceux des étrangers non européens**. Ce résumé met en lumière les différentes facettes du droit d'entrée et de séjour en France, tout en soulignant les protections juridiques et les procédures administratives en place.

Tout au long de la journée, les thèmes suivants ont été abordés

- **Documents exigés pour entrer en France**

Pour entrer sur le territoire français, les étrangers doivent présenter un document de voyage, un visa (sauf en cas de dispense) et d'autres documents en fonction du motif de leur voyage.

- **Titres de séjour**

Le Ceseda prévoit plusieurs types de titres de séjour, tels que la carte de séjour temporaire, la carte de séjour pluriannuelle et la carte de résident. Le rôle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a également été précisé dans cette partie de la conférence, notamment à travers le contrat d'intégration républicaine pour les primo-arrivants.

- **Catégories d'étrangers**

Cette partie avait pour objet d'énumérer les principales catégories d'étrangers qui peuvent bénéficier d'un titre de séjour, incluant les conjoints de Français, les parents d'enfants français, les jeunes majeurs, et ceux nécessitant des soins médicaux, entre autres.

- **Régimes spéciaux**

En plus du droit du séjour prévu par le Ceseda, il existe des régimes spéciaux du fait d'accords bilatéraux entre la France et des pays comme l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, ainsi que douze États francophones d'Afrique subsaharienne. Seul l'accord franco-algérien régit de manière complète l'admission au séjour en France des ressortissants algériens, les autres accords renvoient à l'application de la législation nationale pour tous les points qu'ils n'abordent pas.

- **Regroupement familial**

Enfin, une présentation synthétique du regroupement familial a été proposée, soulignant l'importance de la réunification des familles dans le cadre des politiques d'immigration..

En conclusion

Dans un contexte mondial marqué par des mouvements migratoires croissants, la question de l'intégration des primo-arrivants devient cruciale. L'intégration ne se limite pas à l'obtention d'un titre de séjour ; elle nécessite également un soutien concret, notamment à travers des programmes de formation linguistique. **La maîtrise de la langue du pays d'accueil est un élément fondamental pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des migrants.** Dans cette optique, il est essentiel d'explorer les dispositifs mis en place et les défis à relever pour garantir une intégration réussie.



Nous remercions vivement

Laurent FORTE

Juriste et formateur, spécialisé en droit des étrangers au CICADE



<https://www.cicade.org/>

“

D'après les participant·e·s ...

Merci ! C'était une journée très riche et intéressante ! Nous avons vivement apprécié les questions-réponses, portant sur des cas concrets, qui enrichissent l'exposé général.

”



© Ressources & Territoires, 2025

Voir aussi

**L'Administration Numérique
pour les Étrangers en France
(ANEF)**

L'Administration
Numérique
pour les Étrangers
en France (ANEF)

